

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Extrait du registre

Séance du 26 mars 2024

Relative à l'approbation du Compte de Gestion 2023

DL20240326SMR01 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 08 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt quatre, le mardi vingt-six mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, membre suppléant

Représentés par pouvoir : Catherine PARDILLOS membre titulaire donne pouvoir à Nicole BELLANGER, Martine CHAIGNEAU, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

Absents excusés : Cédric DE OLIVEIRA, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BOURLIER

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Madame la Présidente du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes présente au comité le rapport suivant :

Le compte de gestion du comptable du Syndicat Mixte nous a été transmis le 05 février 2024, tel que prévu par l'article L1612-12 du Code des Collectivités Territoriales.

Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget général de l'exercice 2023.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2122-21, L2341-1 et D2343-1 à D2343-10,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion pour le budget général de l'exercice 2023.

EXERCICE 2023	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RÉSULTATS DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	34 821,43 €	33 832,41 €	-989,02 €
FONCTIONNEMENT	1 418 311,18 €	1 343 671,31 €	-74 639,87 €

2023	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire*	Solde de clôture
Investissement	394 703,29 €	/	-989,02 €		393 714,27 €
Fonctionnement	54 450,43 €	0,00 €	-74 639,87 €		-20 189,44 €
TOTAL	449 153,72 €	0,00 €	-75 628,89 €		373 524,83 €

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2023

		Dépenses en €	Recettes en €
Résultat cumulé au 31/12/2023	Section de Fonctionnement	1 418 311,18 €	1 343 671,31 €
	Résultat reporté	/	54 450,43 €
	Section d'investissement	34 821,43 €	33 832,41 €
	Résultat reporté		394 703,29 €
Reste à réaliser section investissement à reporter en n+1		26 590,00 €	/
TOTAL		1 479 722,61 €	1 826 657,44 €
<i>Différence Recettes – Dépenses</i>		346 934,83 €	

Sans reprendre les excédents de l'année antérieure, les réalisations de l'exercice 2023 sont les suivantes :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

	Dépenses en €	Recettes en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Réalisation de l'exercice	1 418 311,18 €	1 343 671,31 €
Déficit de fonctionnement 2023		-74 639,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Réalisation de l'exercice	34 821,43 €	33 832,41 €
Déficit d'investissement 2023		-989,02 €
TOTAL DES SECTIONS CUMULÉES	1 453 132,61 €	1 377 503,72 €
<i>Différence Recettes – Dépenses</i>	-75 628,89 €	



Pour extrait certifié conforme
La Présidente,

Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 037-200022945-20240326-DL20240326SMR01-BF

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.